

ARRETE DU MAIRE

N° 2018-59/AG

OBJET : Levée d'interdiction d'accès au gymnase de la Fontlong

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal N°137 du 1^{er} Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la Ville de SAINT-FLOUR ainsi que les arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

VU l'arrêté municipal N°2018-54/AG du 31 Mai 2018 interdisant l'accès au gymnase de la Fontlong à compter du Jeudi 31 Mai 2018 à 11 heures ;

VU l'attestation de la société ENGIE COFELY AGENCE AUVERGNE en date du 7 Juin 2018 précisant que seules y sont en service les alimentations en eau des WC et d'un robinet d'eau froide dans la galerie technique (local personnel technique interdit d'accès au public) ;

CONSIDERANT que le gymnase de la Fontlong peut dans ces conditions accueillir des utilisateurs des équipements sportifs ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du **Vendredi 8 Juin 2018 à 8 heures**, l'interdiction d'accès au gymnase de la Fontlong est levée.

ARTICLE 2 : La Ville de Saint-Flour prendra en charge et assurera la mise à disposition de solution hydroalcoolique sans rinçage pour les utilisateurs des WC.

ARTICLE 3 : Il est interdit de consommer l'eau des toilettes.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville afin de matérialiser les présentes dispositions.

ARTICLE 5 : Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de SAINT-FLOUR et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-FLOUR sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

Affiché le : **07 JUIN 2018**

A SAINT-FLOUR, le 7 Juin 2018

Pour Maire,
L'Adjoint délégué,

Sylvie CHADEL

